

Intervention de Monsieur VIGNON

« Nous voudrions expliquer pourquoi nous n'avons pas été présents à la commission finances du mardi 2 avril. Pour cela, je précise que, début mars, nous vous avons fait un courrier réprécisant les dates auxquelles notre groupe d'élus se réunit soit 1 date et 1 horaire par mois !!!

Quelle n'a pas été donc notre surprise de voir que vous convoquiez 1 commission finances (celle du budget, ce qui n'est pas anodin ...) ce mardi 2 avril à l'horaire de notre réunion !!!

Malgré notre demande de la déplacer, vous avez décidé de ne pas le faire et nous avons été contraints de nous faire excuser. Vous nous avez reproché même de n'avoir envoyé personne...

C'était donc à nous de nous plier à votre planning alors que vous aviez un mois depuis notre courrier pour organiser un planning compatible...

Certains diront que vous l'avez fait exprès, d'autres trouveront que vous n'avez pas fait beaucoup d'efforts pour trouver une solution arrangeante. C'est pourquoi nous poserons ce soir toutes questions utiles lors de ce CM.

De plus, deux commissions ont été organisées dans la semaine du CM soit 2 et 3 jours avant celui-ci, et malgré nos demandes précédentes de ne plus le faire vous avez recommencé à agir de la sorte.

Nous dénonçons une nouvelle fois cette manière de faire, des semaines voire des mois sans commissions et tout à coup une avalanche (4 plus un CCAS en huit jours!)

Revenons sur les deux commissions ayant eu lieu cette semaine, soit après l'envoi des délibérations. Vous allez me dire où est le problème puisqu'une délibération peut être modifiée au dernier moment ? Oui mais ce n'est pas le cas.

A quoi servent donc ces commissions alors ? A être conforme à la loi, le fameux vu en commission...

Ensuite cela pose aussi un problème de calendrier, car, en procédant ainsi, vous nous compliquez la tâche pour trouver une date pour préparer le CM. Même questionnement : est-ce fait exprès ou est-ce un problème d'organisation ?

En tout cas, on est loin d'une vie municipale démocratique et transparente.

Enfin, je finirai avec la commission travaux de mercredi dernier. Alors que la dernière commission remontait au début novembre 2018, nous avons eu la surprise d'entendre l'adjoint nous dire qu'il fallait arrêter alors que l'ordre du jour n'était pas épuisé mais le temps apparemment sipuisque'il y avait une autre réunion visiblement une réunion de liste pour préparer le prochain CM. Vous, vous avez résolu le problème du temps pour préparer le conseil en le prenant sur le temps consacré aux commissions !!!

Mais où est la priorité ?

-le fonctionnement normal et démocratique des commissions avec tous ses élus ou bien le travail d'information interne à votre groupe ?

On marche sur la tête, alors que nous avons eu seulement 3 commissions travaux en 2018 et que celle-ci était la 1ère pour 2019, on écourte une commission pour que votre groupe puisse discuter des points du CM. En reprenant votre propos pour les finances, vous auriez pu nous laisser votre adjoint et ainsi poursuivre le travail de la commission.

Car nous n'avons pas vu ni les voiries 2019 ni d'ailleurs celles réalisées en 2018 que j'avais pourtant demandé au dernier CM. Nous n'avons pas vu non plus des projets 2019 comme l'aménagement de la place Hector Berlioz.....

Concernant les voiries 2019, l'adjoint nous a dit qu'il allait falloir se décider vite. Mais ce n'est pas nous qui avons programmé cette commission le 3 avril. Oui un tiers de l'année est passé mais ce n'est pas la faute des élus de la commission mais la faute à votre organisation, je pourrai même dire à votre désorganisation. »

Intervention de Monsieur le Maire sur la tenue de commissions :

« J'ai lu récemment que mars 2019 marquait le lancement officiel de la campagne électorale.

Nous avons droit alors à des envolées lyriques encore plus enflammées en conseil municipal...

Puisqu'on en est à la critique avant de débattre, vous me permettrez de réfléchir au fait de répondre ou non à vos questions.

Permettez-moi quelques précisions :

La commission finances a été calée le mardi 02 avril, 9 jours avant le conseil municipal pour vous laisser du temps et ne pas vous laisser me dire que les commissions ont lieu 2 ou 3 jours avant les conseils.

Et bien sur, La Côte Saint-André pour tous ne peut envoyer aucun de ces 3 membres (Monsieur LAVERDURE étant excusé légitimement) sous prétexte qu'une autre réunion avait lieu en même temps.

Vous ne venez pas parce que je n'ai pas voulu changer la date....

Croyez-vous que chacun des élus autour de cette table n'a pas régulièrement des réunions dont les dates et heures

ne l'arrangent pas ?

Oui, mais la commission des finances est importante allez-vous me dire. Alors dans ce cas, pourquoi ne pas décaler votre réunion politique ??

Nous essayons de tout faire pour organiser au mieux les commissions, mais cela ne va jamais. Cette semaine, je vous propose une date pour une commission élargie. Une fois de plus, cela bloque pour deux élus de LCSA pour tous. Autre date proposée, cela ne va pas mieux...

Ça ne va pas, ça ne va jamais, ça n'ira jamais.

Je pense qu'être conseiller municipal, c'est une charge à accepter. Charge qui impose parfois de passer son engagement électoral en priorité dans son agenda, en acceptant des concessions dans sa vie professionnelle et familiale. »

Approbation du compte administratif 2018

Mme Charpentier remarque que les charges générales continuent d'augmenter depuis quelques années, elle remarque que notamment malgré la médiatisation faite par le maire autour des économies d'énergie, le budget ne montre pas une baisse des consommations énergétiques de la commune.

M. le Maire précise qu'il ne passe pas à TF1. Comme expliqué au ROB, le 011 est maîtrisé mais un effort particulier est fait pour compenser les dépenses de la fête à Jongkind. Il ajoute que les combustibles et fluides augmentent naturellement.

Mme Charpentier estime que ce n'est pas suffisant. Elle souligne la baisse au niveau de l'entretien de voirie, des réseaux.

M. le Maire dit qu'il répondra de manière globale.

M Vignon demande des précisions sur l'entretien par rapport à l'augmentation de la DM.

Monsieur le Maire souligne que l'on vote un budget à 5 millions d'euros, et il lui semble compliqué de répondre ligne par ligne et il précise qu'il répondra pour tous ces détails au prochain conseil municipal.

Mme Magnea répond qu'il s'agit de simples questions.

M. Vignon s'indigne car l'ensemble des conseillers municipaux peut avoir des réponses ainsi que le public.

M. le Maire lui rappelle qu'il a convoqué la commission finances et qu'il a la possibilité de répondre au prochain conseil. Il accède cependant à la demande de précisions.

Mme Chuzel explique que sur l'entretien des locaux, il s'agit du nettoyage des vitres de l'école.

M. le Maire demande de comprendre l'agacement de ses collègues qui prennent eux aussi du temps en étant en plus venus en commission.

Mme Chuzel explique que concernant les voyages et déplacements, il s'agit de la formation d'un agent ainsi qu'un déplacement d'un agent pour un concours dans les Landes. Une augmentation a été prévue car il y a une forte demande de formation des agents cette année.

M. le Maire précise que ce n'est pas pour les élus.

Mme Magnea lui dit de ne pas faire de commentaire, s'il n'en souhaite pas.

M. le Maire précise qu'il doute de l'innocuité de ce type de demandes

Mme Chuzel explique concernant les travaux d'entretien de voirie, qu'une rue n'a pas été faite et que les 6 000 € avaient été rajoutés suite à un sinistre.

Mme Chuzel explique que sur les factures d'eau, il y a eu le paiement de 5 trimestres ; en ce qui concerne les dépenses d'énergie (gaz et électricité) des contrats vont être renégociés, mais cela n'assure pas d'économie, car la consommation dépend de la météo.

Mme Magnea explique qu'il n'y a pas eu de question sur le 60611.

Sur la baisse des entretiens, M. le Maire explique qu'un montant de 50 000 € supplémentaire avait été alloué pour des travaux d'entretien, travaux qui ont été programmés et ont permis de récupérer du retard. A présent, le montant initial est à nouveau attribué.

M. Vignon interroge sur le montant noté pour les études non effectuées en 2018.

Mme Chuzel explique que cela concerne le cinéma, une enveloppe est mise sur cet article au cas où une étude serait menée en 2019. Cet article est difficile à évaluer donc un montant est attribué en prévision.

M. Vignon demande, pour l'article 6227, de quel contentieux il s'agit.

Mme Chuzel précise qu'une somme avait été inscrite en prévision d'un jugement avec des sommes à acquitter mais cela n'a pas été le cas.

M le Maire précise qu'il espère obtenir un règlement à l'amiable avec M. Rocher, ce qui permet de ne pas engager

de frais. L'assurance devrait prendre en charge le dossier.

Mme Magnea explique que le contentieux Ala avait été évoqué.

M. le Maire confirme, il n'y a pas eu de suite pour l'instant.

M. Vignon demande à quoi correspondent les 55 000 € programmés pour les fêtes et cérémonies pour la manifestation « La fête à Jongkind ».

M. le Maire explique que cela correspond aux prestations techniques et de manière plus marginale aux fournitures et frais de déplacements.

M. Vignon interroge sur la présence d'un feu d'artifice.

Mme Cluniat nie, il s'agit d'un son et lumière.

Mme Charpentier interroge sur le 6228.

Mme Chuzel explique qu'il s'agit de l'implantation du transformateur sur la zone Allivet-Bouvain et de la division en volume. Les 5 000 € sont programmés en 2019 pour pourvoir aux besoins.

Mme Charpentier interroge sur la mutualisation des achats.

M. le Maire précise que cela est hors sujet et qu'il a répondu aux 10 questions évoquées par Mme Mine.

Mme Mine interroge sur la répartition des dépenses sur le 012.

M. le Maire dit que cet article doit être regardé dans la globalité.

Mme Chuzel précise que les articles commençant par 6411 concernent le personnel titulaire et les articles commençant par 6413 le personnel non titulaire. La ligne 641 138 sans budget alloué, correspond à une indemnité à un agent contractuel. Il convient de regarder les lignes de manière cumulée.

M. Vignon demande pourquoi la somme de 161 000 € est prévue au 64118 alors que 44 679 € ont été dépensés en 2018.

Mme Chuzel explique qu'il s'agit d'un problème d'imputation, lié au logiciel de paie.

Mme Mine conclut que cela est bien confus.

Intervention de Mme Mine

« Cette année 2018 encore, car ce n'est pas la 1ère fois au cours de ce mandat, nous constatons une diminution des charges du personnel au CA 2018.

Face à la vacance d'emplois, vous avez eu l'occasion d'évoquer, M. le Maire, le problème de l'attractivité de la FPT. Il s'agit bien ici d'aborder le problème de l'attractivité de la Collectivité car, ailleurs, qu'il s'agisse de la FPT ou de notre Territoire, l'attractivité existe !

**En effet, en France, pour information, Il y a environ 5,2 millions d'agents publics répartis dans les 3 Fonctions Publiques (FP) : FPE 48,5%, FPT 32%, FPH 19,5%.*

La Fonction Publique Territoriale (FPT) reste donc bien placée.

**Concernant notre Communauté de Communes, pour exemple, l'année 2016, le taux d'avancement de grade a été de 100 %, un des critères d'attractivité.*

Au sein de la Collectivité, -vous vous êtes réjouis des nombreux contrats aidés, dotés d'agents bien capables, performants peut-être, quels ont été leur devenir ? Pourrions-nous disposer d'un tableau récapitulatif des suivis ? - ont eu lieu des démissions,

- des départs : mutations et autres également.

Côté recrutement, le mode de recrutement offre pourtant des possibilités, une certaine souplesse :

-on peut stagiairiser puis titulariser, avec l'indice de " la grille indiciaire" correspondante, concernée.

-OU on peut embaucher des contractuels (CDD...), où là, l'indice n'est pas figé.

Il est certain, que face à ces vacances d'emploi, cette carence dans le recrutement, les missions du Service Public en sont forcément impactées.

Et enfin, en 2019, Qu'en est-il de » la mise en congé » d'une DGS, quant à sa durée ? L'impact de la diminution de cette charge de Personnel est pour 2019 ou 2020 ?

Si, pour l'année 2019, il ne s'agira pas d'un taux de 0 % d'avancement de grade, délibération présentée à un point suivant de ce Conseil Municipal, ce taux reste au minima, infime !

Pour conclure, sur l'ensemble des dépenses, allons-nous encore assister à un total de charges gonflé au BP, avec un total de charges réduit au CA, qui engendre ainsi un important bénéfice en fonctionnement ?

Ce type de fonctionnement peut-il être préconisé par la CRC ? »

M. le Maire ne souhaite pas refaire le débat.

Mme Mine dit qu'il y a aussi des questions.

Monsieur le Maire réponse : « Mme Mine, vous n'avez pas assisté au comité technique cela est dommage car j'ai répondu à cette question sur les contrats aidés. Je vous remercie de ne pas me couper. Je précise qu'il ne s'agit pas

de la cour régionale des comptes mais de la chambre. Par ailleurs en tant que fonctionnaire vous devez avoir réponse sur la question des contractuels. Concernant le congé spécial de l'ancienne DGS, son impact devrait être terminé en 2020. »

M. Vignon ne comprend pas pourquoi les fonctions de madame Mine sont évoquées, par ailleurs, il regrette le faible montant des dépenses sur les pics anti-pigeons et façades.

M. le Maire précise qu'il n'y a pas de demandes.

M. le Maire détaille les recettes.

Mme Charpentier interroge sur le compte 70845 sur la diminution de la facturation de la mise à disposition des professeurs de l'école de musique à l'intercommunalité.

Mme Cluniat explique qu'il y a eu moins de mise à disposition.

Mme Charpentier demande comment cela fonctionne.

Mme Périgault explique que la commune est dépendante des demandes de Bièvre Isère.

Mme Charpentier trouve cela vraiment regrettable.

M. le Maire rappelle que le déficit est de 180 000€ et que le gain lié à cette mise à disposition est infime.

Mme Charpentier constate que le département verse 13 400 € pour Jongkind et que nous versons 15 000 € de plus à Aïda.

M. le Maire ne comprend pas la remarque.

Mme Charpentier précise que c'est un constat puis interroge sur les aides de la région.

M. le Maire précise que la région ne verse plus de subvention en fonctionnement sur les projets de ce genre.

M. Vignon interroge sur le compte 752 sur le revenu des immeubles.

M. le Maire précise qu'il s'agit des loyers que l'APAJH va être amenée à verser.

M. Vignon s'étonne du montant de la TCCFE dont le taux maximum avait été voté, malgré leur vote contre.

M. le Maire explique que cette somme a en effet été augmentée et nous a permis d'investir pour l'éclairage public qui n'avait pas fait l'objet de rénovation malgré l'interdiction programmée des ballons fluos.

Intervention de M. Vignon

« *Les Investissements 2018*

Le budget d'investissement voté en mars 2018 manque autant de sincérité que celui de 2017 !!

M. le Maire, vous avez budgété en mars 2018 pour 1,8 Millions d'Euros d'Investissements de Travaux et d'Equipements, HORS Aménagement SUD ALLIVET. Mais seulement 53% ont été réalisés!!!

C'est mieux qu'en 2016 quand seulement 35% ont été réalisés mais pas mieux qu'en 2017 quand 55% ont été réalisés. Au final, sur les 3 ans, vous avez affirmé investir 5 M€ de Travaux et Equipements mais vous n'en avez réalisé que 2,5 M€ soit la moitié.

A nouveau, le budget d'investissement 2018 a été largement couvert par un assèchement de la trésorerie/fond de roulement par le Transfert de 798954€ en Investissement et seulement 185000 € en fonctionnement.

D'autant que le déficit en investissement a continué à se creuser en 2018 passant de -340668€ à -414104€.

Heureusement que la moitié des travaux programmés (850 000€) n'ont pas été réalisés sinon le déficit d'investissement aurait atteint la bagatelle de 1, 26M€, plus que toutes les Dotations de Fonctionnement !

Parce que, quoi qu'il arrive, il faudra obligatoirement éponger ce lourd déficit d'investissement ainsi creusé. »

M. le Maire explique que le budget d'investissement est prévisionnel et que sa vision est pluriannuelle.

M. le Maire lit un extrait de l'étude de la trésorière sur les comptes des 5 derniers exercices :

« Cette étude réalisée en septembre 2018, porte sur l'évolution de la situation financière du budget principal de la commune de La Côte Saint-André sur les 05 dernières exercices clos (2013 à 2017).

L'environnement socio-économique est peu favorable :

La part des foyers non imposables et très importante (62,5 %) et le revenu fiscal par foyer faible.

Après analyse de ces données, la commune a déterminé un plan d'action pour redynamiser son environnement.

La situation de la commune reste contrainte, malgré une amélioration depuis 2014.

La seule solution est donc de poursuivre la maîtrise des charges, déjà inférieures à la moyenne régionale (739 € / hab. contre 915 €).

L'autofinancement brut augmente depuis 2014 et s'élève à 886 237 € fin 2017.

La CAF nette progresse également, mais de manière plus nuancée en raison du poids du remboursement en capital de la dette. Elle s'établit à 367 478 €, soit 73 € / hab pour une moyenne de la strate régionale calculée à 117 €.

Le poids de la dette, bien qu'en constante diminution, pèse encore lourdement sur les finances de la commune. 70 % des emprunts arriveront à terme dans plus de 10 ans.

L'encours total de la dette s'élève à 5 169 234 €, soit 1 020 € / hab. contre 979 € pour la moyenne de comparaison.

Les dotations et participations diminuent de 17,2 % soient 217 332 €.

Le taux de réalisation légèrement inférieur à 100 % montre une approche sincère des prévisions budgétaires en recette.

Les charges réelles de fonctionnement diminuent de 108 800 € sur la période (- 2,8 %).

Les charges de personnel sont remarquablement maîtrisées (- 11 554 €).

En euros par habitant, elles sont très inférieures aux différentes moyennes : près de 200 € d'écart pour la moyenne départementale.

Les autres charges restent stables, les charges financières diminuent de 65 000 €.

Les taux de réalisation inférieurs à 100 % montrent une approche prudentielle des prévisions budgétaires des dépenses de fonctionnement.

Sur 5 ans, les produits de fonctionnement progressent (+ 204 808 € soit + 4,6 %) alors que les charges diminuent (- 108 809 € soit - 2,8 %) ce qui entraîne une progression de l'autofinancement.

Etablie à 886 237 € fin 2017, la CAF brute représente 175 € par habitant.

Elle se situe donc dans les moyennes alors que la situation est moins favorable.

Elle progresse fortement de 54,8 % en 5 ans.

Un coefficient supérieur à 100 % indique que la commune est incapable de faire face à ses remboursements de dettes avec son seul autofinancement, comme le confirme alors une CAF nette négative.

En 2013, ce coefficient était de 96 % et en 2014 de 99 %, on constate donc une amélioration de ce ratio. »

Mme Magnea demande s'il serait possible de voir la partie investissement.

Mme Périgault explique que l'investissement ne s'explique pas de la même manière car il s'agit comme l'a dit Monsieur le Maire d'un exercice pluriannuel sur lequel est noté la dynamique des investissements et le faible recours à l'emprunt.

M. Vignon dit qu'il est dommage de ne pas avoir eu connaissance du rapport avant et demande sa date.

M. le Maire précise fin 2018 et explique que c'est dommage qu'ils ne soient pas venus en commission.

M. Vignon dit qu'il a été absent à une seule séance et qu'il lui semble qu'il aurait été important de partager cette expertise.

M. Gérard demande si le fait de voir le document aurait changé son avis.

M. le Maire précise qu'il n'a pas souvenir d'avoir eu en tant qu'élus d'opposition communication d'un tel rapport.

M. Vignon ajoute que la baisse de la DGF est également liée à la baisse de population également.